



COMMUNIQUE DE PRESSE

EN MARGE DE LA 63^{ème} CSW,

LES MINISTRES DE LA FEMME DE L'AFRIQUE DE L'OUEST INVITENT LES ETATS MEMBRES DE LA CEDEAO A METTRE EN PLACE DES SYSTEMES DE PROTECTION SOCIALE ET DES SERVICES PUBLICS POUR METTRE FIN AU MARIAGE DES ENFANTS ET PROMOUVOIR LEURS DROITS CONTRE LES VIOLENCES ET LES ABUS.

New York, 19 Mars 2019 : En marge de la 63^{ème} session de la Commission des Nations Unies sur la Condition de la Femme, le Département Affaires Sociales et Genre de la Commission de la CEDEAO, a organisé le jeudi 14 mars 2019 au siège des Nations Unies à New York, une réunion de haut niveau des Ministres en charge du Genre et de la Femme des Etats Membres de la CEDEAO sur le mariage des enfants en Afrique de l'Ouest.



Photos des participants à la Réunion de Haut Niveau des Ministres en charge du Genre et de la Femme, organisée par la CEDEAO, en marge de la 63^{ème} CSW au siège des Nations Unies à New York.

Plusieurs Ministres des Etats Membres de la CEDEAO ou leurs représentants, notamment du Burkina Faso, du Cabo Verde, de la Côte d'Ivoire, du Ghana, du Liberia, du Mali, du Niger, du Nigeria, du Sénégal et du Togo, ont pris part à cette réunion qui a porté sur le thème « **L'accès des filles à la protection sociale et aux services publics comme moyens de lutte contre le mariage des enfants en Afrique de l'Ouest** ». L'objectif de cette réunion était de partager les bonnes pratiques en matière de protection sociale et d'accès aux services publics pour lutter contre le mariage des enfants et de définir les priorités régionales de protection de l'enfant à prendre en charge par les Etats membres de la CEDEAO.

Cette initiative découle de plusieurs constats qui font état de ce qu'en Afrique de l'Ouest, environ 49% des filles âgées de moins de 18 ans vivent en unions conjugales et qu'en dépit de l'âge légal du mariage fixé à 18 ans par les Nations Unies, certains Etats membres de la CEDEAO peinent à harmoniser leurs législations nationales avec les normes internationales. Il a été également constaté que le relèvement de l'âge légal du mariage au-dessus de 18 ans dans certains Etats membres de la CEDEAO, malgré certains progrès enregistrés dans certains Etats membres de la CEDEAO, n'implique pas forcément une application effective de ces dispositions sur le terrain.



CENTRE DE LA CEDEAO POUR LE DEVELOPEMENT DU GENRE (CCDG)

Complexe Sicap, Immeuble C, 1er Etage - Avenue Cheikh Anta Diop, Angle Canal 4 - Point E - BP 5802 - Dakar-Fann Sénégal –

<http://www.ccdg.ecowas.int> - <https://www.facebook.com/EcowasGenderCenter/>

Au cours de cette réunion, les Responsables des départements ministériels en charge de la femme en Afrique de l'Ouest ont pris conscience du fait que les mariages d'enfants figurent parmi les premières causes des grossesses précoces, de la mortalité maternelle et infantile, des infections sexuellement transmissibles ou du SIDA, du cancer du col de l'utérus, de l'incontinence urinaire, de la fistule obstétricale, du traumatisme et des dépressions liées aux violences sexuelles et physiques. Ils ont également constaté que malgré la jeunesse de la population de la CEDEAO, l'exploitation du Dividende Démographique reste toujours problématique du fait des conséquences désastreuses du mariage des enfants sur les familles et les communautés.

Au regard de ce qui précède, les Ministres en charge du genre de la CEDEAO ont exprimé la nécessité d'articuler la lutte contre le mariage des enfants à tous les domaines transversaux clairement formulés dans les objectifs de développement durable tels que la santé, l'éducation, la migration, la gestion des conflits, l'autonomisation, et la protection sociale. Ils n'ont pas manqué d'exprimer également leur satisfaction face aux engagements pris par les Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO à travers la VISION 2020 pour assurer, à tous les femmes et les hommes de la Communauté de l'espace CEDEAO, la possibilité de vivre dans la dignité par le respect de l'ensemble des droits humains mais aussi l'élargissement des opportunités pour tous.

Les Ministres ont surtout demandé à la Commission de la CEDEAO et au Conseil des Ministres de prendre les dispositions utiles pour permettre au Ministre en charge des questions de genre et de la femme du pays dont le Président assure la Présidence en exercice de la CEDEAO d'informer la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernements de la CEDEAO, de la situation du mariage des enfants en Afrique de l'Ouest. Elles ont également invité les Etats membres de la CEDEAO, avec l'appui des Premières Dames de la CEDEAO, à mettre en place des services publics, y compris une éducation et des soins de santé gratuits, de même que des infrastructures de lutte contre le mariage des enfants.

Elles ont encouragé la Commission de la CEDEAO à mettre en place un système de revue annuelle des progrès, obstacles et défis de l'égalité de genre et de l'autonomisation des femmes au sein de la CEDEAO à travers la tenue d'une rencontre annuelle préparatoire de la Commission de la Condition de la Femme dans un Etat membre de la CEDEAO.

Enfin, le Panel de Haut-niveau des Ministres du genre et de la Femme de la CEDEAO a exprimé ses félicitations au Président de l'Autorité des Chefs d'Etats et de Gouvernement de la CEDEAO, **Son Excellence Muhammadu BUHARI** et au Président de la Commission de la CEDEAO, **Son Excellence Jean Claude Kassi BROU** pour leur engagement sans réserve et leur appui inestimable en faveur de la protection de l'enfant en Afrique de l'Ouest.

METTONS FIN AU MARIAGE DES ENFANTS EN AFRIQUE DE L'OUEST EN FACILITANT L'ACCES ET LE MAINTIEN DES FILLES A L'ECOLE.

